L'UNION CLUB ATHLÉTIQUE

L'Union, le 20 novembre 2024

Destinataires :

Membres de l'UCA

Objet : Assemblée Générale Ordinaire – Vendredi 6 décembre 2024

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous convier à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **vendredi 6 décembre 2023 à 20h30**, au stade Georges Beyney à l'Union (31240).

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité
- Bilan financier 2023-2024
- Budget prévisionnel 2024-2025
- Remise des récompenses
- Clôture

L'assemblée générale sera suivie d'un moment convivial type auberge espagnole.

Droit de vote et procuration

Pour ceux qui ne pourraient assister à cette réunion, vous avez la possibilité de donner une procuration à un autre adhérent.

La procuration renseignée est à envoyer par mail à l'adresse suivante : u.c.athletique@gmail.com. Le détenteur de la procuration peut également la présenter sur place, le jour de l'assemblée générale.

En application de l'article 8 des statuts, chaque membre peut détenir deux procurations au maximum.

Le droit de vote est attribué à tout membre âgé d'au moins seize ans au jour de l'assemblée générale et à jour de ses cotisations.

Le mineur de moins de seize ans ne participe pas au vote; il doit être représenté par l'un de ses représentants légaux. Le mineur de plus de seize ans a la capacité de voter seul.

La procuration est téléchargeable sur le site internet du club.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers adhérents, nos salutations distinguées.

Farid Bouabdelli

Président